

IRSEQ®

CANTONS-DE-L'EST

Règlements spécifiques 2023-2024

BADMINTON

Dernière mise à jour : 13 juin 2023



CANTONS-DE-L'EST

BADMINTON

TABLE DES MATIÈRES

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ.....	3
ARTICLE 1 Règlements officiels	3
1.1 Règles de jeu.....	3
ARTICLE 2 Les Compétitions.....	3
2.1 Forfait	3
2.2 Durée des parties	3
2.3 Échauffement	3
2.4 Intervention de l'entraîneur	3
2.5 Arbitrage.....	4
2.6 Équipement	4
2.7 Coordonnées du commissaire	4
2.8 Protêt dans le cadre du calendrier régulier	4
2.9 Protêt dans le cadre des éliminatoires	5
ARTICLE 3 Récompenses.....	5
3.1 Bannières	5
3.2 Médailles	6
FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE	6
ARTICLE 4 Calendrier.....	6
4.1 Calendrier.....	6
4.2 Modification au calendrier	6
4.3 Inscription	6
4.4 Surclassement d'un athlète.....	7
4.5 Annulation d'un tournoi	9
ARTICLE 5 Format	9
5.1 Formule des tournois et de l'inter-section	9
ARTICLE 6 Classement.....	9
6.1 Point au classement	9
6.2 Bris d'égalité.....	10
6.3 Résultats	11
FONCTIONNEMENT DES SÉRIES ÉLIMINATOIRES	12
ARTICLE 7 Format	12
7.1 Tournoi à la ronde.....	12
7.2 Inscription	12
ÉTHIQUE SPORTIVE.....	12
ARTICLE 8 Processus d'attribution des récompenses	13
8.1 Bannières	13



DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

ARTICLE 1 Règlements officiels

1.1 Règles de jeu

1.1.1 Les règles de jeu sont celles approuvées par la Fédération de Badminton du Québec (F.B.Q.)

1.1.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règles de jeu de la Fédération sportive.

ARTICLE 2 Les Compétitions

2.1 Forfait

2.1.1 Une équipe qui n'est pas présente à l'heure prévue pour le début de son match perdra par forfait après un délai de cinq minutes; même règlement pour un joueur en tant qu'individu.

2.2 Durée des parties

2.2.1 Une partie consiste en 2 manches de 21 points. S'il y a une victoire de chaque côté, une supplémentaire de 5 points est jouée avec une différence de 2 points. Maximum 10 points.

2.2.2 Partie de 21 pts : s'il y a égalité à 20-20, deux points d'écart sont nécessaires pour remporter la manche ; S'il y a toujours égalité à 29-29, le gagnant de l'échange suivant (30e point) remporte la manche (manche de 30 points maximum) ;

2.2.3 Le gagnant d'une manche débute comme serveur la manche suivante

2.3 Échauffement

Deux minutes d'échauffement sont accordées avant le début d'une partie.

2.4 Intervention de l'entraîneur

2.4.1 Les entraîneurs ont le droit de donner des conseils entre les échanges. Les conseils doivent être courts, en restant à l'extérieur du terrain et le jeu doit demeurer continu.



CANTONS-DE-L'EST

BADMINTON

2.4.2 Une intervention maximale de 60 secondes sera allouée à l'entraîneur après chaque partie de 21.

2.5 Arbitrage

Chaque joueur est responsable d'arbitrer sa partie et de tenir compte du pointage. S'il y a conflit entre les joueurs ou les entraîneurs à propos d'un règlement de jeu, il faut immédiatement faire appel au responsable du tournoi.

2.6 Équipement

2.6.1 Les volants Yonex Mavis 350 jaune seront utilisés et sont placés directement sur les terrains. Lorsque ces derniers sont hors d'usage, le joueur pourra venir l'échanger contre un volant neuf.

2.6.2 Les joueurs sont responsables d'inscrire les résultats. Les horaires, crayons et planches à pince sont directement sur les terrains.

2.7 Coordonnées du commissaire

Daniel Blouin

TEL : (819) 822-9113

COURRIEL : BlouinDa@csrs.qc.ca

2.8 Protêt dans le cadre du calendrier régulier

2.8.1 Le responsable, à la table de contrôle, doit être avisé durant le match qu'il va se terminer, mais sous protêt. L'avis du protêt devra être inscrit sur la feuille de match.

2.8.2 Un protêt peut être logé lorsqu'une ou plusieurs écoles croient avoir été victime d'un préjudice au cours d'une compétition sportive. Le préjudice doit être causé par une infraction aux règlements du RSEQ-CE ou de la compétition, ou aux règles de jeu, ou par une irrégularité dans l'organisation d'une compétition.

2.8.3 Un protêt doit être écrit en trois (3) copies, la première pour le commissaire, la deuxième pour le responsable de rencontre et la troisième pour le représentant de l'autre école en cause. S'il y a plus de deux (2) écoles en cause, on doit faire parvenir une copie au représentant des autres écoles.

RSEQ

CANTONS-DE-L'EST
BADMINTON

2.8.4 Le protêt doit être déposé par écrit au responsable de la rencontre dans les deux (2) heures suivant la fin de la joute. Une facture de cinquante (50.00\$) dollars sera envoyé par le RSEQ-CE si le protêt est perdu cette somme est non remboursable.

2.8.5 La décision sera rendue par écrit par le ou la commissaire dans les plus brefs délais et sera transmise directement aux intéressées et à toutes les écoles impliquées dans cette discipline.

2.9 Protêt dans le cadre des éliminatoires

Un comité de protêt sera mis sur pied par l'école qui organise la ou les rencontres et devra comprendre trois des quatre personnes suivantes :

- a) le ou la responsable de la table de contrôle,
- b) l'assignateur ou son représentant,
- c) l'arbitre le plus expérimenté,
- d) le ou la commissaire.

ARTICLE 3 Récompenses

3.1 Bannières

Les différentes bannières seront remises à la fin de la saison

- Bannière éthique sportive
- Bannière champion de saison régulière
- Bannière champion séries de fin de saison

Advenant une égalité entre deux ou plusieurs écoles d'une même catégorie et d'une même section, le départage des écoles à la fin de la saison régulière se fait comme suit jusqu'à ce que l'égalité soit brisée :

- a) l'école qui a remporté le plus grand nombre de sections lors de la saison régulière,
- b) l'école qui a atteint le plus grand nombre de 2^e position lors de la saison régulière,
- c) l'école qui a atteint le plus grand nombre de 3^e position lors de la saison régulière.

RSEQ

CANTONS-DE-L'EST
BADMINTON

3.2 Médailles

3.2.1 Des rubans sont remis aux meilleurs marqueurs de la saison régulière.

3.2.2 Pour les séries éliminatoires : les gagnants de chaque épreuve reçoivent la médaille d'or, les finalistes la médaille d'argent et les gagnants de la finale consolation la médaille de bronze.

FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE

ARTICLE 4 **Calendrier**

4.1 Calendrier

4.1.1 La ligue sera divisée en deux divisions ou sections ou autres :

Division : Estrie Division : Centre du Québec

4.1.2 Il y aura 5 tournois pour tous.

3 tournois en simple (2 dans chacune des sections et un commun)

2 tournois en double communs.

➤ Tous les tournois débutent à 8h 45 pour la session du matin et 12h45 pour la session de l'après-midi.

4.1.3 Le calendrier régulier de la ligue s'échelonne de la fin octobre à la mi-mars; aucun tournoi régulier ne pourra se dérouler après celle-ci.

4.1.4 Le premier tournoi en simple sert à mieux semer les joueurs pour le restant de l'année et sera comptabilisé comme suit : 10-8-6-5-4-3-2

4.2 Modification au calendrier

Toute modification au calendrier régulier doit être adressée par écrit au commissaire par le responsable du tournoi.

4.3 Inscription

4.3.1 La date limite pour s'inscrire à un tournoi correspond toujours au jeudi 12h, 10 jours avant la compétition.

Ex : si le tournoi est le samedi 25 janvier ou le dimanche 26 janvier, la date limite est fixée au jeudi 16 janvier à 12 h.

RSEQ

CANTONS-DE-L'EST
BADMINTON

La date limite pour le 1er tournoi en janvier et celui après la semaine de relâche pourra être de plus de 10 jours avant le tournoi. Ces dates seront annoncées à la rencontre de planification de début d'année

L'école qui inscrit des athlètes après la date limite lors des compétitions, devra payer une amende de 10\$ par athlète, en autant que le temps permette d'introduire ces athlètes dans les horaires sans préjudices aux athlètes déjà inscrits.

- 4.3.2 Les changements d'athlètes pour un tournoi sont acceptés jusqu'au mercredi 16h00 précédant la journée de la compétition.
- 4.3.3 Lors de l'inscription des joueurs pour un tournoi régulier, il est important d'inscrire les joueurs par ordre de force (numéro 1 signifiant le plus fort et ainsi de suite) en tenant compte du calibre Div 3- Div 4
- 4.3.4 Les athlètes doivent s'inscrire à l'épreuve correspondant à chacun des tournois, soit en simple ou en double. Sauf en cas de nombre impair dans une catégorie lors des tournois en double, un athlète par école peut participer à 2 épreuves afin de permettre à tous les athlètes de jouer au moins une épreuve. Un maximum de 2 tournois par athlète sera permis à moins d'avoir moins de 3 athlètes de disponibles. Dans ce cas, les athlètes devront alterner durant la saison.

N.B : L'athlète que l'on peut placer le matin dans une épreuve et l'après-midi pour sa 2e épreuve, se verra attribué le pointage le plus élevé pour le classement.

Si les 2 épreuves de l'athlète se retrouvent dans la même plage horaire, il ira rejoindre un double de son école et les 3 joueurs se partageront les parties dans la section. Les 3 athlètes devront participer à au moins 2 parties. Les 3 athlètes se verront octroyer le nombre de points accumulés dans la section.

4.4 Surclassement d'un athlète

- 4.4.1 Le surclassement en double est permis pour tous les tournois de la saison.



CANTONS-DE-L'EST

BADMINTON

- 4.4.2 Immédiatement après le 1er tournoi, une école pourra demander qu'un athlète soit surclassé en simple et revenir dans sa catégorie pour le championnat régional.
- 4.4.3 Un athlète peut être surclassé en double et sans obligation d'être surclassé en simple.
Un athlète peut être surclassée en simple et sans obligation d'être surclassée en double.
- 4.4.4 Un maximum de 5 athlètes par catégorie / sexe / section pourront être surclassés. Si plus de 6 demandes de surclassement dans une même catégorie / sexe, l'ensemble des athlètes vont demeurer dans leur catégorie. Si la ligue jumèle deux catégories dans un tournoi, la participation dans une catégorie supérieure ne sera pas comptabilisée dans les participations à un niveau supérieur.
- 4.4.5 L'athlète devra renoncer à sa participation au régional dans la catégorie supérieure. Cet athlète sera ajouté au 8 meilleurs par section de sa catégorie d'âge pour l'accès au championnat régional et à l'inter section.
- 4.4.6 Dans les statistiques, un athlète surclassé se retrouvera dans sa catégorie d'âge. Toutefois, il accumule des points pour la catégorie dans laquelle il participe.
- 4.4.7 Ce qui est considéré comme un surclassement :

Catégories	Simple
Benjamin féminin (BF)	BM
	CF
	CM
	JF
	JM
Benjamin masculin (BM)	CM
	JM
Cadet féminin (CF)	CM
	JF
	JM
Cadet masculin (CM)	JM
Juvenile féminin	JM
Juvenile masculin	

RSEQ

CANTONS-DE-L'EST
BADMINTON

4.5 Annulation d'un tournoi

Lorsqu'une école décide de ne pas participer à un tournoi en raison de la mauvaise température ou qu'elle ne peut se rendre à un tournoi en raison d'un empêchement majeur (bris d'autobus, etc.), les statistiques individuelles seront calculées en fonction du ratio suivant : statistiques individuelles / nombre de tournoi.

ARTICLE 5 Format

5.1 Formule des tournois et des inter-sections

- 5.1.1 Tournoi à la ronde avec 4 à 7 athlètes ou équipes par section, pour un total de 4 parties pour tous dans toutes les épreuves
- 5.1.2 La formule Div 3- Div 4 sera utilisée s'il y a plusieurs inscriptions.
- 5.1.3 Les horaires vont toujours du plus fort au plus faible pour toutes les épreuves.
- 5.1.4 Il faut accorder cinq (5) minutes de repos minimum avant de reprendre une nouvelle partie.
- 5.1.5 Semage : Le semage est toujours fait en fonction du tournoi précédent. Il faut également tenir compte, qu'une certaine rotation entre les joueurs ou équipes, afin de ne pas jouer toujours contre les mêmes athlètes.

ARTICLE 6 Classement

6.1 Point au classement

6.1.1 En simple :

Div 3 : 1ère section : 60-57-54-51-48...

2e section : 51-48-45-42-39...

3e section : 42-40-38-36-34...

4^e section : 36-34-33-32-31

5^e section : 32-31-30-29-28

6^e section et plus : 31-30-29-28-27



CANTONS-DE-L'EST

BADMINTON

Div 4 : 1ère section : 30-29-28-27-26...

2e section : 28-27-26-25-24..

3^e section : 26-25-24-23-22..

4^e section : 24-23-22-21-20..

5^e section : 22-21-20-19-18..

6^e section : 20-19-18-17-16..

7^e section : 18-17-16-15-14..

8^e section et plus: 16-15-14-13-12...

6.1.2 En double D3 & D4 à la suite, en débutant par le D3

1ère section : 40-37-34-31-28..

2e section : 34-31-28-25-22..

3^e section : 28-26-24-22-20..

4^e section : 24-22-20-18-16..

5^e section : 20-18-17-16-15..

6^e section : 17-15-14-13-12...

7^e section et plus : 14-13-12-11-10..

6.1.3 Chaque point remporté par un individu ou par une équipe compte, en même temps pour le classement général des écoles pour chaque section et pour le classement des athlètes.

6.2 Bris d'égalité

Une égalité dans une section, lors d'un tournoi à la ronde, doit être départagée de la façon suivante :

RSEQ

CANTONS-DE-L'EST
BADMINTON

6.2.1 En cas de double égalité au classement, les joueurs ou équipes seront départagés comme suit :

a) la partie jouée entre les deux joueurs ou équipes.

6.2.2 En cas de triple égalité au classement, les joueurs ou équipes seront départagés comme suit :

a) la différence entre les points pour et les points contre : soustraction des points pour par les points contre des parties jouées dans la triple égalité, le plus haut total l'emportant.

b) si l'égalité persiste, les points pour seulement.

c) si l'égalité persiste, les points contre seulement.

N.B. Dans le calcul, il ne faut pas tenir compte des parties gagnées par défaut

6.2.3 Meilleur deuxième : Les mêmes critères que ceux utilisés au point 6.2.2 seront utilisés afin de déterminer le meilleur deuxième

6.3 Résultats

6.3.1 L'organisateur d'un tournoi doit faire parvenir par courriel au commissaire de la ligue les cédules et les résultats le lundi suivant la compétition.

6.3.2 Le commissaire fera parvenir après chaque tournoi les statistiques de chacune des catégories et sections, du nombre d'athlètes admis à la finale régionale. Les statistiques sont disponibles en tout temps à l'adresse électronique suivante : <http://ce.rseq.ca/>

FONCTIONNEMENT DES SÉRIES ÉLIMINATOIRES

ARTICLE 7 Format

7.1 Tournoi à la ronde

Chaque participant peut s'inscrire à une seule épreuve : simple, double ou mixte. Un entraîneur ne peut inscrire plus de deux (2) athlètes ou équipes dans une même épreuve, à moins qu'une école place 3 joueurs ou plus parmi les 8 meilleurs d'une même catégorie.

7.2 Inscription

La méthode suivante sera utilisée pour l'inscription à la finale régionale

a) les meilleurs marqueurs par section+/- 96 répartis de la façon suivante :
8 meilleurs marqueurs par catégorie et par sexe. (8 athlètes / catégories X 12 catégories)

b) un athlète par école inscrites à la ligue.....+/- 24

TOTAL.....+/- 120

La ligue accepte un maximum de 160 athlètes pour le tournoi de la finale régionale.

7.2.1 Les 8 meilleurs athlètes par section sont acceptés en simple au régional. Le commissaire pourra combler les places restantes jusqu'à un maximum possible de 16 athlètes en simple par catégorie avec les athlètes invités.

ÉTHIQUE SPORTIVE

En cas de non-respect de la réglementation, le responsable d'une compétition doit donner un avertissement verbal dans un premier temps et la perte d'une partie par forfait dans un deuxième temps pour tous les joueurs qui ne respectent pas les règles.

N.B : Un rapport par écrit sera fait au commissaire.

RSEQ

CANTONS-DE-L'EST
BADMINTON

Si l'infraction s'adresse à un entraîneur, le responsable du tournoi doit suivre la même procédure et en faire un rapport écrit au commissaire qui fera le suivi auprès du responsable des sports concerné.

Le respect des règles de l'école hôte est de rigueur (port d'espadrilles, nourriture hors des locaux, etc...)

ARTICLE 8 Processus d'attribution des récompenses

8.1 Bannières

Une bannière pour l'éthique sportive sera remise à l'école qui aura reçue le plus de vote en catégorie benjamine et une autre pour les cadets et juvéniles ensemble et ce, pour chacune des sections.

L'entraîneur sera appelé à voter une fois à la fin de la saison pour l'école qui a selon lui respecté le plus l'éthique sportive dans la catégorie à laquelle il est impliqué. Il peut voter une fois pour la catégorie benjamine et une autre fois pour la catégorie cadet-juvénile ensemble.

Le responsable de la compétition votera lui aussi dans chacune des catégories.